



Janvier - Février - Mars 2012



**Aquazzi**  
Spa Center

*Votre centre de bien-être sur Auch*  
Spa - Sauna - Hammam - Esthétique  
Relaxation - Modelage du monde

du lundi au samedi de 10h à 19h  
ouvert le vendredi jusqu'à 21h  
et le dimanche de 14h à 18h

7 Rue Blazy 32000 AUCH  
aquazzi@orange.fr - 05.62.597.398

Formule détente  
à partir  
**10€**

# ACHAT OR



Rachat d'OR  
Débris d'or  
Or dentaire

Bijoux (anciens et modernes)  
Pièces et Lingots

Bijouterie Joaillerie - **LA COURONNE D'OR**  
4 rue du Pouy - 32000 AUCH - Tél. 05 62 05 27 57

**LE GRAND BAZAR**



**TOUT POUR LA MAISON  
ET LE JARDIN**

Route d'Agen - avant Aéroport  
32000 AUCH - 05 62 63 68 93



**OUI**  
au goût de vivre  
**MOINS CHER**

**LEADER PRICE**

ZI du Sousson  
32550 PAVIE - 05 62 61 65 70

OUVERT le Dimanche matin

de 9h00 à 12h00

*Page 4*      **Le mot du Directeur**

*Page 5*      **La justice à portée de main  
L'histoire**

*Page 6*      **Paroles de Notaire**

*Page 7*      **Les Avocats vous accompagnent**

*Page 8*      **Un huissier près de chez vous**

*Page 9*      **Les messages des Associations**

*Page 10*     **Vivre ensemble dans la cité**

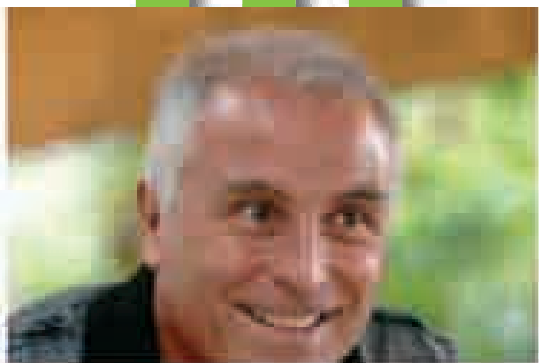
**Directeur de la publication : Jean-Jacques DALICHOX**  
ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MEDIATION PENALE DU GERS (AVMP 32)  
**Siège social :** Tribunal de Grande instance d'AUCH  
**avmp32@orange.fr**  
**www.avmp-32.fr**  
**Téléphone :** 0562625098  
**N° SIRET :** 48019407500010  
**Impression : Imprimerie du Prieuré**  
Tirage à 5 000 exemplaires  
Commission paritaire : en cours  
ISSN : en cours  
Trimestriel

## Le mot du Directeur

**E**n cette année 2012 qui débute, tous les personnels salariés et bénévoles de l'AVMP 32 sont heureux de vous présenter leurs meilleurs vœux.

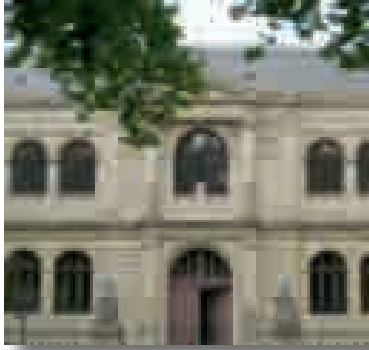
Cette année 2012 est entamée sous les meilleurs auspices pour notre association du fait même de la diffusion de la présente revue d'information. Cette brochure n'a pour but que d'incarner un trait d'union entre les différentes structures qui y apparaissent et la population du département du Gers. Le positionnement de l'AVMP 32 au sein du Palais de Justice d'AUCH ne l'empêche pas d'œuvrer en collaboration avec d'autres administrations, d'autres associations dans tous les secteurs de la société Gersoise où elle peut être utile. Sa première mission, la plus noble diront certains, c'est bien évidemment l'accueil, le soutien psychologique et l'orientation juridique des victimes d'infractions et d'accidents. Mais parallèlement à cela, des missions judiciaires diverses et variées lui sont dévolues au travers des saisines de différents magistrats. Il s'agit de médiation pénale, de stages de citoyenneté pour les atteintes aux biens et aux personnes, des contrôles judiciaires, des enquêtes de personnalité portant sur les victimes comme sur les auteurs, les stages de responsabilité parentale. L'association développe également un volet prévention notamment en milieu scolaire, portant sur la violence en milieu scolaire, les dangers d'internet, les dangers de la toxicomanie, mais aussi en direction de nos aînés, une intervention de prévention concernant les vols par ruse au préjudice des personnes âgées.

**A**ujourd'hui, par la diffusion de cette revue, l'association ajoute une corde à son arc, et je profite de la tribune qui m'est offerte pour remercier les autorités judiciaires (Mr le Président du TGI, Mme le Procureur de la République, Mme l'Avocat Général de la Cour d'Appel d'AGEN ayant en charge les associations), tous les intervenants qu'ils soient institutionnels comme privés, et tout particulièrement les différents annonceurs qui figurent au fil des pages et qui nous ont accordé leur confiance, et sans qui rien n'aurait été possible. Je les remercie de bien vouloir associer leur image à une noble cause et de permettre l'existence même de cette initiative.



Enfin, je voudrais témoigner ma gratitude à  
Mme Gisèle MAUCO  
et Mr Michel-Paul ROUCHE nos deux co-présidents,  
Mme Nadine VIALARD Vice-présidente de l'AVMP 32,  
Mme Anita MONTAGNE,  
Mme Virginie DROUET  
et Mr Gérard ODEYER tous trois trésoriers et comptables  
bénévoles,  
Mme Christine CRESP secrétaire bénévole,  
Mme Virginie FIOR bénévole et conceptrice de la présente revue,  
Mme Peggy LIMORTE bénévole,  
Mme Aurélie DEAUZE Juriste bénévole,  
Melle Juliette PALACIN psychologue salariée,  
Mme Virginie MAHAGNE Juriste salariée  
et Melle Nathalie LOPEZ-ESTEVEVES psychologue salariée à temps  
partiel.

## LA JUSTICE A PORTÉE DE MAIN



La justice est un principe philosophique, juridique et moral fondamental signifiant que les actions humaines doivent être sanctionnées ou récompensées en fonction de leur mérite au regard du droit et de la morale et autres sources prescriptives de comportements. Quoique la justice soit un principe à portée universelle, le juste apparaît pouvoir varier en fonction de facteurs culturels. La justice est un idéal souvent jugé fondamental pour la vie sociale et la civilisation.

En latin, la justice se dit « *justitia, ae* » (écrit dans cette langue « *iustitia* »), nom féminin provenant de « *justus* » qui signifie « conforme au droit », ayant lui-même pour racine, « *jus - juris* » « le droit » au sens de permission, dans le domaine religieux. Son étymon est parent avec le verbe « *jurare* », « *jur* » qui désigne une parole sacrée, proclamée à haute voix. Proche, le mot « *juge* » renvoie au latin « *judex* » qui signifie « celui qui montre ».

Sur le chef lieu du Département du Gers, il existe deux pôles de justice. Place Maréchal Lannes, les locaux récemment inaugurés accueillent le Tribunal d'instance, le Tribunal des Prud'hommes ainsi que le Tribunal de commerce. Les autres juridictions sont positionnées au Tribunal de Grande instance, allée d'Etigny à AUCH.

## L'HISTOIRE

Le sceau actuel date de la II<sup>ème</sup> République qui du 23 février 1848 au 9 septembre de la même année, utilisa celui de la I<sup>ère</sup> République, Il est l'œuvre du graveur Jacques-Jean BARRE qui en a réalisé le dessin, en application de l'arrêté du 18 septembre 1848.

Les matrices en argent qui servent de moule au sceau, ont porté la date du 24 février 1848, puis celle du 4 septembre 1870 ; ensuite, on effaça toute date afin qu'elles puissent servir indéfiniment.

Sur le Sceau, la Liberté est représentée par JUNON, elle est coiffée d'une couronne de lauriers radiée à sept pointes.

D'un bras, elle tient un faisceau licteur, symbole de la Justice traversé d'une pique, symbole de la liberté sous la Convention.

De l'autre bras, elle s'appuie sur un gouvernail frappé d'un coq tenant dans une de ses pattes, un globe terrestre près duquel se trouve une urne où sont gravées les lettres

« S U » ( Suffrage Universel).

A ses pieds, sont symbolisés les activités de la Nation : la roue dentée pour l'industrie, la gerbe de blé pour l'agriculture et le chapiteau pour les arts.

En légende circulaire figure la formule : « République française, démocratique une et indivisible »

Le contre-sceau ( envers du sceau) comporte les mots « Au Nom du Peuple Français » entouré d'une couronne de chêne et de laurier noués par des épis de blé et des grappes de raisins.

Avec la mention circulaire : « Egalité, Fraternité, Liberté »

La coloration des sceaux apparut à la fin du XII<sup>ème</sup> siècle. Depuis 1946, le galon tricolore est en usage, et depuis 2002, la cire est de couleur verte.



UNE CAVE A VIN A PREIGNAN DANS LE GERS.

*La fontaine à vin*

Jean-Michel AMIGUES  
Caviste conseil

8, chemin du Forman  
32810 PREIGNAN

Tel : 05 62 04 52 94  
Mail : lafontainevin@ve.fr

## PAROLES DE NOTAIRE

Le notariat est l'un des métiers du droit. Les notaires, officiers ministériels, ont pour rôle de préparer, rédiger, attester, enregistrer et conserver des documents, ou actes notariés, qui ont une valeur légale dans des contrats de droit civil, ainsi que d'offrir des conseils juridiques. La profession de notaire remonte au Moyen Âge dans les pays latins. Cependant, de nombreux équivalents existent dans le monde et il existe désormais des associations internationales de notaires.

Les notaires sont en France des officiers publics, nommés par décision du Garde des Sceaux. Ils sont à ce titre investis d'une délégation de puissance publique. Le notaire éclaire le consen-

tement des parties et a le pouvoir de conférer un caractère authentique à tous les actes qui lui sont demandés. Il assure également la conservation des minutes. Il a le pouvoir d'émettre un titre exécutoire dans certains domaines précis, mais faut-il encore que les parties requièrent ses services de leur propre initiative. Ce titre permet de saisir un débiteur (emprunteur, locataire, etc.) défaillant sans avoir à entamer une procédure judiciaire au préalable.

Le recours à un notaire est nécessaire pour conclure un contrat de mariage, procéder à une vente immobilière (en raison de la publicité foncière) ou à une donation, constater une mutation immobilière après décès, prendre une hypothèque etc...

A l'instar des avocats du Barreau du Gers, les notaires de notre département offrent des consultations gratuites dans le cadre des structures du Conseil Départe-

mental de l'Accès au Droit, au sein du Tribunal de Grande Instance d'AUCH.



Depuis le mois de septembre 2011, les consultations juridiques des auxiliaires de justice (avocats, notaires, huissiers de justice) ne se feront que **sur rendez-vous à prendre le mardi et le jeudi au 08.26.30.20.32** aux horaires de la permanence téléphonique de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec le CDAD.



## LES AVOCATS VOUS ACCOMPAGNENT

En droit, l'avocat est un juriste dont la fonction traditionnelle est de défendre ses clients, personnes physiques ou morales, en justice, en plaidant pour faire valoir leurs intérêts et, plus généralement, pour les représenter. L'avocat s'acquitte d'une fonction de conseil et de rédacteur d'actes. Le ministère d'avocat est parfois rendu obligatoire par le droit national, notamment afin d'assurer les droits de la défense devant certaines juridictions.

Dans l'Antiquité, en Grèce et à Rome, officiaient déjà des défenseurs, mais le plus souvent, l'accusé devait se défendre lui-même. Selon le code de Solon, l'accusé devait plaider sa cause devant le tribunal, recourant aux services du logographe s'il se sentait incapable de produire un discours convenable. A Rome, l'empereur Justinien substitue à la profession libérale des défenseurs un collège public, l'« Ordre des Avocats »

En France, la première mention relative à des avocats figure dans un capitulaire de Charlemagne en 802. Dans le royaume de France, Philippe III le Hardi rédige l'ordonnance du 23 octobre 1274 reconnaissant aux avocats membres du Parlement la qualité de corps constitué (droit au titre de « Maître »), soumis au secret professionnel et organisant le métier d'avocat : parmi les règles se trouve l'obligation de prêter serment, de défendre une cause juste et de recevoir un salaire modéré (honoraires maximum fixé à 30 livres). Une partie des avocats du Moyen âge étaient des clercs, portant une robe noire qui reste le costume de cette profession en France. La pratique du barreau (appelé *ordo*) ne débute qu'avec la fixation du Parlement de Paris en 1302 et la création du tableau des avocats (liste des individus ayant le pouvoir de défendre à la Cour) en 1327 par Philippe de Valois. Apparaissent alors les premières règles de déontologie. En 1344, un arrêt de règlement du parlement de Paris officialise le statut d'avocat dont la profession compte 51 membres en 1340. L'Ordonnance de Villers Cotterets en 1539 limite le rôle de l'avocat, l'inculpé étant privé de défenseur lors de

l'instruction et à l'audience. La Révolution française réaffirme son rôle, autorisant sa présence pendant l'instruction (sans droit d'intervention) et la plaidoirie.

Parfois honnis, haïs, détestés, les avocats sont aussi appréciés, loués et encensés car ils représentent le maillon absolument nécessaire pour une Justice équilibrée, pilier de notre Démocratie. Certains avocats, dont la réputation dépassa allègrement nos frontières, ont eu dans notre société une importance indéniable. On peut se souvenir notamment du rôle prééminent de Me BANDINTER dans le cadre de l'abolition de la peine de mort.

Dans le département du Gers,

**Maître Isabelle HARAMBURU a été élue le 1<sup>er</sup> janvier 2011 comme bâtonnier. Les bureaux du Barreau du Gers se situent au sein du Palais de Justice, 2 Rue Victor Hugo BP 70055 – 32001 AUCH cédex. Il peut être joint au 0562635227 et par fax au 0562059549. Afin de mieux communiquer, un site internet a été mis en place par le Barreau : [avocats-gers.fr](http://avocats-gers.fr)**



Christophe PORTEMANN  
Bruno CASSAGNABERE

De -10 à -35% de remise

Véhicules neufs et Occasions toutes marques  
Tél. 05 62 05 25 78 - Fax : 05 62 05 30 28  
Rue de Tarbes - Z.I. du Sausson - 32550 PAVIE  
[tccp-auto.fr](http://tccp-auto.fr)



## UN HUISSIER PRÈS DE CHEZ VOUS

Les Huissiers de Justice sont des officiers ministériels, titulaires de leur fonction grâce à une charge acquise avec l'agrément des pouvoirs publics, et détenant le monopole de la signification des actes.

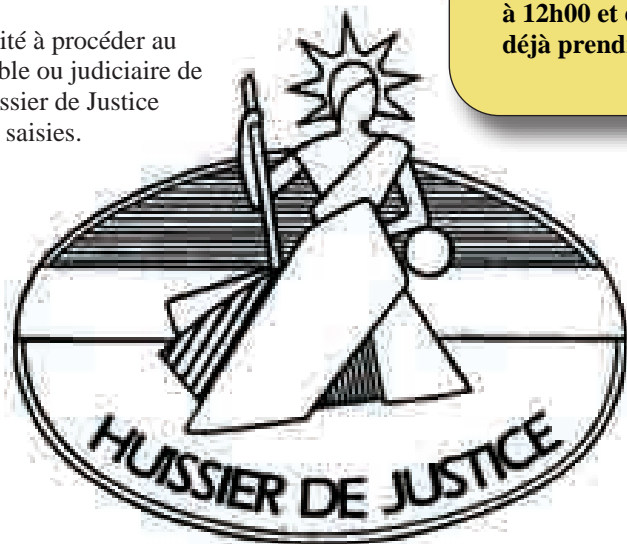
Les actes signifiés par Huissier sont opposables à tous et ont valeur d'acte authentique. A à ce titre, L'huissier de Justice est donc Officier Ministériel et Public. Il peut être requis pour établir des constats matériels, soit à la demande de la justice (pour constater des faits matériels qui peuvent servir de renseignements utiles dans le cadre d'une procédure judiciaire), soit à la demande d'un particulier (par exemple pour dresser un constat d'adultère, pour établir un état des lieux, pour constater un trouble de voisinage, ou pour garantir le caractère équitable d'un concours ou d'une loterie publicitaire). L'huissier est un auxiliaire de justice.

De plus, étant habilité à procéder au recouvrement amiable ou judiciaire de toute créance, l'Huissier de Justice peut procéder à des saisies.

Enfin, en application d'une décision de justice, l'huissier peut procéder à une opération d'expulsion.

Profession très souvent décriée, acteurs du droit mal aimés, les huissiers de justice ont un rôle social très important. En effet, au travers des constats et des constatations qui ont force de loi, ils apportent aux magistrats ou autres autorités ayant à statuer, une objectivité nécessaire. Au travers des inventaires dans les divorces, décès, tutelle, concubinage, les huissiers ménagent les preuves. Il en est de même dans le cadre des états des lieux des logements. Les huissiers de justice font appliquer les décisions de Justice et interviennent également dans les ventes aux enchères. Ils ont, enfin, un rôle de conseiller social au cours de leurs interventions.

Dans le département du Gers, les huissiers de justice, au travers du Conseil Départemental d'accès au Droit, offrent des consultations gratuites de façon périodique.



Depuis le mois de septembre 2011, les consultations juridiques des auxiliaires de justice (avocats, notaires, huissiers de justice) ne se feront que sur rendez-vous à prendre le mardi et le jeudi au 08.26.30.20.32 aux horaires de la permanence téléphonique de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec le CDAD.



## LES MESSAGES DES ASSOCIATIONS

Cette rubrique va être dédiée aux autres associations avec lesquelles l'AVMP 32 travaille et échange régulièrement, le but étant de générer un trait d'union entre différentes associations qui se dévouent pour des personnes dans la difficulté. Bien souvent, en l'ignorant, elles travaillent pour aider des personnes chacune de leur côté, sans pouvoir échanger le moindre renseignement et donc perdant ainsi de l'efficacité dans l'action.

L'AVMP 32 dans le cadre des violences faites aux femmes et les problèmes au sein des familles est en liaison avec **le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Gers situé Maison des associations, 29 chemin de Baron 32000 AUCH Tél : 05 62 63 40 75, ainsi que l'A.F.C.C.C du Gers , 8 bis rue Irénée David à AUCH (Tél 05.62.68.74.28).**

Ces associations tiennent des permanences dans tout le département du Gers afin de pouvoir accueillir de façon efficace les familles en difficulté.

Il en est de même avec **l'Union départementale des associations familiales du Gers, située 9 rue Edouard Lartet à AUCH, téléphone 05 62 61 52 60**, qui accueille dans ses locaux des mouvements ou associations comme l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, l'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural, et ainsi une vingtaine qui œuvrent autant pour les personnes en difficultés, les personnes âgées ou handicapées qu'en direction des adolescents et jeunes adultes. De plus, l'UDAF 32 comme l'Association Tutélaire du Gers effectue des missions de sauvegarde de justice, curatelle et tutelle sur le département.

L'AVMP 32 traite régulièrement avec les associations caritatives comme **les Restos du Cœur, le Secours Populaire, la Banque alimentaire, la Croix rouge Française, Emmaüs, Regard** afin de coordonner de façon efficiente des actions pour venir en aide à nos concitoyens les plus démunis.

Bien évidemment, la liste des associations avec lesquelles l'AVMP 32 possède des contacts n'est absolument pas exhaustive et nous sommes également amenés à collaborer avec d'autres associations réparties sur l'ensemble du département dans des domaines divers, comme par exemple **l'Association IMA'J à AUCH, 16 bis rue Rouget de Lisle**, qui porte son action particulièrement en direction des jeunes, notamment pour l'accueil des jeunes (Bureau information jeunesse), la Cyberbase et l'intervention de prévention contre les dangers internet, et le Cri'art qui permet aux jeunes et aux moins jeunes d'assister à des concerts et spectacles. A l'instar de l'association IMA'J, des bureaux et points d'information jeunesse sont actifs aux quatre coins du département, permettant ainsi aux jeunes de pouvoir recueillir des informations dans des domaines les plus variés.



**RENAULT**

**Garage**  
**PALACIN**

**AGENT RENAULT**

**CARROSSERIE - PEINTURE**  
**MÉCANIQUE**  
**DÉPANNAGE 24 h / 24**

Avenue du Corps Franc Pommiers - 32500 FLEURANCE  
Tél. 05 62 06 11 69 Fax 05 62 64 00 73

## VIVRE ENSEMBLE DANS LA CITÉ

### « RESEAULMENT EGALITE »

Sous l'égide de la Préfecture du Gers, en octobre 2008, la charte de « RESEAULMENT EGALITE » était signée par 22 organisations ou associations pour « reconnaître et promouvoir l'égalité hommes/femmes », « interroger la place de chacun ou chacune dans son organisation », « lutter contre les discriminations » et favoriser la critique des stéréotypes ».

Depuis, grâce au dynamisme de Nicole PASCOLINI et Alain TACHE, plus de 40 structures ou associations ont signé la charte et une réunion regroupant les représentants de ces structures s'est tenue en Préfecture du Gers le 17 novembre 2011 pour accueillir les derniers arrivants dont faisait partie l'AVMP 32. Notre association a rejoint sans hésiter les signataires car son action quotidienne entre de facto dans les clauses de la charte au travers de l'accueil et du soutien des victimes, de la médiation pénale, des stages de citoyenneté et des interventions de prévention concernant la violence scolaire. Nous remercions par ailleurs les instigateurs de « réseaulment égalité » pour l'accueil qui nous a été réservé. L'intérêt de la signature de la charte pour les différents intervenants, c'est avant tout la prise de conscience des inégalités qui nous entourent et le fait de pouvoir appuyer particulièrement dessus lors des actions menées auprès des Gersois.

Il ne fait aucun doute que d'autres structures se rallieront à la Charte de « Réseaulment égalité » et que la prise de conscience prendra encore plus d'ampleur dans notre département, effaçant ainsi les inégalités entre les citoyens en vertu de leur sexe, leur origine, leur orientation sexuelle ou leur appartenance à un lieu géographique, en tout cas nous pouvons en rêver résolument !





STORES  
MENUISERIES  
PORTAILS



**IDEOTECH**

Place Lafayette - 32190 VIC FEZENSAC

Tél : 06 68 57 09 53

www.ideo-tech.com



Eric Bonnet  
Agent général

ASSURANCES - PLACEMENTS - CRÉDITS  
Particuliers - Entreprises

10 Avenue de la Marine  
32100 Auch  
Tél. 05 62 09 14 82  
Fax 05 62 63 51 82

8 boulevard des Pommades  
32600 L'Isle Jourdain  
Tél. 05 62 60 93 82  
Fax 05 62 06 69 74

E-mail : a3260@mmi.fr  
N° ORIAS : 0010394 - www.mmi.fr

**Harotec** Osez la différence!

**CONDOM**  
Avenue d'Armagnac  
05 62 28 62 70

**PREIGNAN**  
ZA Clairfond  
05 62 28 62 70

Chez  
**Christophe**



Votre marchand de journaux  
Presse - Cadeaux



**GRAND CHOIX**  
de Briquets  
et montres

**zippo**

**DIVERS ARTICLES CADEAUX**

**PACKS TÉLÉPHONE**  
sans abonnement

Tout opérateur à partir de

**29€**

Nocturnes  
Jouli - Vendredi  
Samedi  
Jusqu'à 21h

**7j/7**

Ouvert de 6h15 à 20h30  
Dimanche et jours fériés



**Rue Gambetta AUCH**